

# L'ECOLE DU CHAT

## COMITES DE DEFENSE DES BETES LIBRES



Leonor Fini

**Un chat libre est un animal citoyen qui possède sa carte d'identité et son domicile. Stérilisé, tatoué et immatriculé au fichier vétérinaire félin, il vit en liberté sur un terrain municipal agréé ; il est pris en charge par un comité de défense des bêtes libres et loge dans un enclos ouvert : le cHat-L-M.**

Association à but non lucratif déclarée à la Préfecture de Police le 8 Mars 1978 sous le N° 78/517- Siège social : 110, rue Championnet - 75018 PARIS.  
Tous droits réservés "Le Chat Libre", "L'Ecole du Chat", "le Comité de Défense des Bêtes Libres" et l'objet de l'Association ont été enregistrés  
à l'Institut National de la Propriété Industrielle le 18 mars 1981 n° 1662215 et renouvelés le 16 Mai 1991 n° 121821.

B.P. 184 - 75864 Paris Cedex 18